

45 - Subventions aux associations «Antenne Petite Enfance» et «Accueil Familles Pergaud»

M. ALLEMANN, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Il est proposé de verser des subventions aux associations suivantes :

- 1 300 € à l'association «Antenne Petite Enfance», ce pour ses activités de soutien des familles dans leurs missions éducatives et pour son rôle de centre de ressources sur les questions de parentalité

- 1 500 € à l'association «Accueil Familles Pergaud», ce pour ses activités de fin d'année et l'accompagnement des détenus dans la préservation de leur relation avec leur famille.

En cas d'accord, la somme totale, soit 2 800 €, sera prélevée sur la ligne de crédit 65.522/6574 CS 10063.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement des subventions de 1 300 € à l'Association Antenne Petite Enfance, de 1 500 € à l'association Accueil Familles Pergaud

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention Antenne Petite Enfance.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. ROY n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2012.